

MINISTERE DU TRAVAIL ET  
DE LA JUSTICE

Portant reclassement de Monsieur MOUTOU  
André, Administrateur des SAF.-

SECRETARIAT GENERAL A LA  
FONCTION PUBLIQUE ET AU  
TRAVAIL

LE 2° VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU  
PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN,

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

(/ I S A S :

- (/u l'acte fondamental du 5 Avril 1977;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/HP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 59/23/FP du 30.1.59 fixant les modalités d'intégration dans les catégories B, C, D et E des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/30/MP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A par décret;  
(/u le décret n° 62/426/FP du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u l'acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;  
(/u le décret n° 77/165 du 5.4.77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le décret n° 76/379/MJT.DGT.DCGPCE du 12.10.76 portant promotion au titre de l'année 1976 des Administrateurs des Cadres de la catégorie A I des SAF (Travail et Administration Générale);  
(/u la lettre n° 417/CGP.C du 7.7.77 transmettant la demande de reclassement introduite par Monsieur MOUTOU André;  
Attendu que l'intéressé est détenteur du diplôme de Docteur en Philosophie Spécialité Economie (3° cycle);  
(/u le Protocole d'Accord sur l'équivalence des diplômes signé le 5.8.70 entre la République Populaire du Congo et l'URSS;  
(/u la lettre n° 875/MJT-CAB du 15 Septembre 1977 du Ministre de la Justice et du Travail, Garde des Sceaux;

.../...

DECRETE :

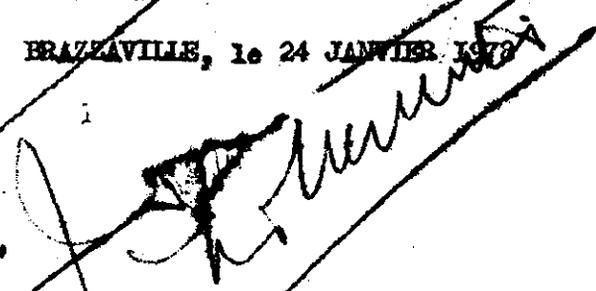
ARTICLE 1er- En application du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisé, Monsieur MOUTOU André, Administrateur 4° échelon, indice 1110 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale), en service au Commissariat Général au Plan à Brazzaville, titulaire du Diplôme en Philosophie Spécialité Economie (3° Cycle) délivré par l'Institut de l'Economie Nationale de MOSCOU - URSS, qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons, est reclassé au 6° échelon de son grade indice 1300.

ARTICLE 2°- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. -

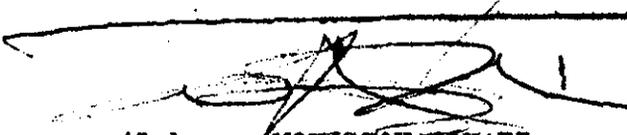
BRAZZAVILLE, le 24 JANVIER 1978

PAR LE 2° VICE PRESIDENT DU COMITE  
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE,

  
- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

LE MINISTRE DES FINANCES,

  
- Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

  
- Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
SGEPT.DFP.-	3
D.B.	3
D.C.F.	1
CGPLAN	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC.	3